

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière sera saisi, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 10 janvier 2022, à 20 h, à la salle du conseil, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, de la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande vise l'augmentation, de 4,5 mètres à 6,5 mètres, de la hauteur autorisée pour un bâtiment accessoire (garage intégré).

Dans le cas où le conseil décidait d'approuver cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait réputée conforme au règlement de zonage de la Ville.

Identification du site concerné : 906, rue du Parc, La Pocatière

Consultation écrite

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, une municipalité qui entend statuer sur une demande de dérogation mineure doit accompagner la procédure requise ou la remplacer par une consultation écrite sur la demande de dérogation mineure. Ainsi, toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière de la Ville de La Pocatière, avant 16 h 30 le 10 janvier 2022.

Toute personne intéressée pourrait également se faire entendre lors de ladite séance.

Donné à La Pocatière, ce 6 décembre 2021.

Danielle Caron, OMA
Greffière